DocuSign Envelope ID: 46D9A949-497E-4276-91F6-190B79E44469

ABH ENERGIES

Société par actions simplifiée
A capital variable

RCS SAINT QUENTIN 851 225 896

9 RUE DU GRAND REJET
02450 LAVAQUERESSE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JUILLET 2024

PROCES-VERBAL

Le 1er juillet 2024 à 14 heures 30, les associés sur convocation de la présidence, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la SAS « ABH ENERGIES »

- Monsieur Christophe BAUDRIN, en sa qualité de président, préside l'Assemblée.
- Monsieur Eric ADIASSE est désignée aux fonctions de secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Président constate, d'après la feuille de présence dûment émargée et qui est annexée au présent procès-verbal, que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 actions. Les conditions de quorum étant respectées, l'assemblée valablement constituée peut délibérer sur l'ordre du jour et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Transfert entre époux de Monsieur Eric ADIASSE à Madame Nathalie ADIASSE,
- Agrément de Madame Nathalie ADIASSE et la SCGP SOCIETE CIVILE DE GESTION DE PORTEFEUILLE PLH INVEST,
- Démission des fonctions de directeur général de Monsieur Eric ADIASSE,
- Nomination des fonctions de directrice générale de Madame Nathalie ADIASSE
- Valeur vénale de la part sociale
- Pouvoirs.

Le Président dépose ensuite sur le bureau les documents suivants qui sont mis à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence dûment émargée,

Le Président déclare que, tous les documents devant être communiqués aux associées, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.
Le Président déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir toutes les explications et précisions.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Paraphe CB Paraphe EA

DocuSign Envelope ID: 46D9A949-497E-4276-91F6-190B79E44469

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale agréée le changement dans la détention des actions de la communauté ADIASSE-GOBET. Madame Nathalie ADIASSE prend alors la qualité d'actionnaire sur 250 actions dépendantes de la communauté et ce à compter de ce jour.

Monsieur et Madame Eric ADIASSE précisent que cette nouvelle répartition conventionnelle des actions de communauté ne présente aucun caractère translatif de propriété eu égard à leur régime matrimonial et qu'ainsi cette nouvelle détention du capital ne porte pas atteinte aux droits patrimoniaux de chaque époux, qui le reconnaissent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale agréé l'apport de Monsieur Pierre Louis HERBERT de l'intégralité de ses actions, soit 250 actions, détenues en pleine propriété au sein de la SAS « ABH ERNERGIES » à la société SCGP « SOCIETE CIVILE DE GESTION DE PORTEFEUILLE PLH INVEST ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate, à compter de ce jour, la démission de Monsieur Eric ADIASSE, demeurant 22 rue de l'Eglise à DORENGT (02) de ses fonctions de directeur général de la société « ABH ERNERGIES » et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Madame Nathalie ADIASSE, demeurant 22 rue de l'Eglise à DORENGT (02) aux fonctions de directrice générale de la SAS « ABH ENERGIES » pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Madame Nathalie ADIASSE accepte et déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de leur interdire l'accès à ces fonctions. Celles-ci seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que la valeur vénale d'une part sociale est aujourd'hui fixée à CINQ CENTS EUROS (500,00€).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe LB Paraphe EA

DocuSign Envelope ID: 46D9A949-497E-4276-91F6-190B79E44469

SIXIEME RESOLUTION

L’assemblée générale confère tous pouvoirs à la présidence, à l’effet d’accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 16 heures.

Monsieur Christophe BAUDRIN

DocuSigned by:
EC9E982056C845F...

Monsieur Eric ADIASSE

Signé par :
Eric ADIASSE
A1936880CE0346F...